

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301860-20240626-2024DELIB043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DÉLIBÉRATIONS du  
CONSEIL MUNICIPAL**

N° 43/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la Commune de Notre-Dame de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MOLLIER Philippe, Maire.

Date de la convocation : 19 juin 2024

M. DIREZ Lionel est élu secrétaire de séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 09  
Présents : 09  
Votants : 09

Présents : MOLLIER Philippe, DIREZ Lionel, MOLLIER dit CAMUS Bruno, VERNIER FAVRAY Claude, ANCENAY Laurence, CURT-COMTE Élodie, MOLLIER Kévin, OUVRIER-BUFFET Yohann et VERNEX-LOZET Patricia.

**Objet : CONCOURS MAISONS FLEURIES RÈGLEMENT**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'actualiser le règlement du concours des maisons fleuries.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DÉCIDE** l'inscription obligatoire des participants à ce concours ;

**DÉCIDE** de récompenser uniquement du premier au 5<sup>ème</sup> de chaque catégorie ;

**FIXE** les montants des prix attribués en bon d'achat pour chaque catégorie :

1<sup>er</sup> : 60 €  
2<sup>ème</sup> : 45 €  
3<sup>ème</sup> : 30 €  
4<sup>ème</sup> : 20 €  
5<sup>ème</sup> : 20 €

**VALIDE** le règlement, le bulletin d'inscription et le questionnaire joints à la présente ;

**CHARGE** M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

  
M. le Maire  
MOLLIER Philippe